

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 14 août 2023 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant et présence des conseillers suivants :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey

Absent : M. Patrick Lavoie, maire

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistent également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;
4. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2023;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Demande de paiement No-02 – Projet d'agrandissement du chalet des sports;
7. Résultat d'appel d'offres pour la vente d'un terrain (lot 5 721 168) ;
8. Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est - Contribution via le Fonds d'aide au développement du milieu-FADM au projet agrandissement du chalet des sports;
9. Demande au Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);
10. Demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);
11. Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable 2023-2024 et 2024-2025;
12. CIHO FM Charlevoix : Renouvellement carte de membre corporatif;
13. Autorisation de location d'un tracteur pour le débroussaillage ;
14. Facture Solotech – salle de visioconférence : Demande de remboursement à la MRC de Charlevoix;
15. Autorisation de deux (2) formations d'opérateur d'autopompe pour le service incendie (Pierre-Luc Émond-Lavoie et Jean-Philippe Tremblay);
16. Renouvellement de l'Assurance cyberrisques;
17. Service de garde éducatif en communauté : Entériner les dépenses des travaux d'aménagement des locaux (référence résolution 2023-05-19);

18. Ajustement de salaire du personnel d'entretien pour le camp de jour;
19. Représentation;
20. Courrier;
21. Affaires nouvelles;
22. Période de questions;
23. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 31, monsieur Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2023-08-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-08-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2023 tel que déposé.

2023-08-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2023

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 159 778 \$ (journal des achats # 1443, journal des déboursés # 1360-1361, chèques # 17109 à 17160, prélèvements # 1486 à 1497) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 195 040.98 \$ (journal des achats # 1442, journal des déboursés, # 1358 à 1359, chèques # 17101 à 17108, prélèvements # 1481 à 1485) et les salaires nets pour un montant 32 236.29 \$, (dépôts # 508 997 à 509 049), sont acceptés.

2023-08-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Gabrielle O. Fortin				569.13 \$
Ambioner				1 002.70 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés				18 010.83 \$
				19 712.47 \$

2023-08-05

6- DEMANDE DE PAIEMENT NO-02 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT la réception de demande de paiement No-02 (facture #023-5484) de PointCo pour les travaux effectués au 31 juillet 2023 dans le cadre du projet d'agrandissement du Chalet des sports au montant de 52 445.92 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Bouchard, architecte de la firme NIVO9 Architectes, a transmis le certificat de paiement et recommande le paiement, de même que madame Mylène Bérubé d'Ambioner et monsieur Dominic Michaud de Nadeau SDM, à l'entrepreneur au montant de 52 445.92 \$ plus taxes (coût des travaux réalisés moins une retenue d'exécution de 10 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 023-5484 (demande de paiement No-02) à PointCo au montant de 60 299.70 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée en partie par la subvention DEC Canada ainsi que le surplus libre de la municipalité ou tout autre somme disponible provenant des partenaires du projet tel que décrit à la résolution # 2023-04-02.

2023-08-06

7- RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'UN TERRAIN (LOT 5 721 168)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres pour la vente d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres se lisait comme suit :

- Description :
Numéro de lot : 5 721 168
Matricule : 1075 25 4479
Adresse : Rang 6
Superficie : 1 208.8 m²

Valeur au rôle d'évaluation : 4 600 \$

- Le prix de départ est fixé à 5 000 \$, plus taxes applicables;
- L'acheteur a la responsabilité de prendre les informations concernant le zonage et la réglementation en vigueur ou autre auprès de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité;
- Tous les frais relatifs à la vente sont à la charge de l'acheteur;
- La municipalité ne fournira aucun document, mis à part l'extrait de matrice graphique et la fiche de l'unité d'évaluation en annexe qui concernent ledit lot;
- Le terrain est vendu tel quel, sans aucune garantie;
- Les personnes intéressées doivent déposer une offre par la poste ou en personne au 306, chemin Cartier, Saint-Hilarion, avant le mercredi 19 juillet 2023, 16 h, dans une enveloppe cachetée avec mention Appel d'offres - Vente du terrain – Lot 5 721 168;
- La Municipalité de Saint-Hilarion ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues, et ce, sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

CONSIDÉRANT QU'une seule offre d'achat a été déposée avant la date limite fixée le 19 juillet, 16 h, au montant de 1 675 \$ plus taxes par monsieur Gaétan Boudreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion refuse l'offre d'achat déposée et autorise une discussion avec le seul offrant.

2023-08-07

8- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES JARDINS DE CHARLEVOIX-EST - CONTRIBUTION VIA LE FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU-FADM AU PROJET AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ a pour mission de de contribuer à la mise en place de conditions propices à l'activité économique, touristique, culturelle, sociale, communautaire et sportive sur l'ensemble de son territoire et sa région d'appartenance;

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ désire assurer une partie du financement de l'agrandissement du Chalet des Sports de Saint-Hilarion (ci-après appelé « Projet ») par le biais d'un partenariat avec la Caisse;

ATTENDU QUE la Caisse administre un Fonds d'aide au développement du milieu (« FADM ») dont la mission est de soutenir les initiatives structurantes du milieu en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu de la Caisse;

ATTENDU QUE le Projet répond aux critères du plan d'engagement et de proximité adopté par la Caisse pour l'utilisation du FADM;

ATTENDU QUE la Caisse, en échange de diverses contreparties, notamment de visibilité, désire agir à titre de partenaire de LA MUNICIPALITÉ pour le financement du Projet;

ATTENDU QUE les Parties désirent convenir des termes du présent partenariat et désirent que la convention s'interprète comme un contrat de gré à gré;

ATTENDU QU'en considération des avantages qui lui sont accordés par LA MUNICIPALITÉ, la Caisse s'engage à lui verser une somme de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) selon les modalités décrites à la convention de partenariat à intervenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la signature de la convention par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière pour et au nom de la municipalité.

2023-08-08

9- DEMANDE AU FONDS POUR ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS (FACL)

CONSIDÉRANT le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) visant à permettre aux municipalités de rencontrer les objectifs de la stratégie nationale sur le logement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande au Fonds pour accélérer la construction du logement (FACL);

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire, et/ou madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, tous les documents en lien avec la demande, qui seront jugées utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2023-08-09

10- DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire améliorer et aménager le bâtiment le « Refuge », lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels pour les citoyens et les aînés de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire présenter une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ dans le cadre du volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et s'engage à le respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil accepte le dépôt de la demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du volet communautaire du programme nouveau Horizons pour les aînés (PNHA).

QUE le conseil municipal autorise monsieur Patrick Lavoie, maire, et madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tous les documents en lien avec la demande qui seront jugées utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2023-08-10

**11- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE
2023-2024 ET 2024-2025**

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour la réserve d'hiver pour un an (2023-2024) et pour 2 ans (2023-2024 et 2024-2025) pour les chemins municipaux, sans et avec transport;

QUE la quantité requise est de 3 000 tonnes pour un an et de 6 000 tonnes pour 2 ans à raison d'environ 3 000 tonnes par année.

2023-08-11

12- CIHO FM CHARLEVOIX : RENOUELEMENT CARTE DE MEMBRE CORPORATIF

Il est proposé par monsieur Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de renouveler la carte de membre corporative de la radio CIHO FM de Charlevoix pour la Municipalité au montant de 250 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023-2024.

2023-08-12

13- AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la location d'un tracteur pour le débroussaillage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la location d'un tracteur au coût de 35 \$/heure plus les taxes applicables selon les besoins chez Garage Guy Gauthier.

2023-08-13

**14- FACTURE SOLOTECH – SALLE DE VISIOCONFÉRENCE : DEMANDE DE
REMBOURSEMENT À LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU la résolution 2021-12-21 qui autorisait la dépense, taxes nettes, pour l'aménagement et la fourniture d'équipement pour une salle de visioconférence à être remboursée par la MRC de Charlevoix à même la subvention octroyée le 29 mars 2021 par

le MAMH dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, une aide financière visant à améliorer les infrastructures numériques et de télécommunications;

ATTENDU QUE la facture de Solotech a été reçue et payée par la municipalité et qu'il y a lieu de demander le remboursement de celle-ci à la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion confirme la demande de remboursement de 34 789.08 \$, taxes nettes, à la MRC de Charlevoix (référence facture IP-CA00140822 au montant de 38 098.58 \$ taxes incluses).

2023-08-14

15- AUTORISATION DE DEUX (2) FORMATIONS D'OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE POUR LE SERVICE INCENDIE (PIERRE-LUC ÉMOND-LAVOIE ET JEAN-PHILIPPE TREMBLAY)

CONSIDÉRANT le départ d'une cohorte par la Ville de La Malbaie pour la formation d'opérateur d'autopompe;

CONSIDÉRANT l'inscription de deux (2) pompiers volontaires soit messieurs Pierre-Luc Emond-Lavoie et Jean-Philippe Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'inscription à la formation d'opérateur d'autopompe des deux (2) pompiers volontaires au coût de 1 449.50 \$ par candidat dispensé par la Ville de La Malbaie - Gestionnaire de formation;

QUE les frais sont admissibles et remboursables en partie par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

2023-08-15

16- RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE CYBERRISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'assurance cyberrisques est à renouveler;

CONSIDÉRANT la proposition de Garantie des cyberrisques du Fonds d'assurance des municipalités du Québec doit être reçue à chaque renouvellement en raison du resserrement entourant le marché de l'assurance cyberrisque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité opte à nouveau pour l'option A;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de la Paroisse St-Hilarion renouvelle l'assurance cyberrisques (option A) et autorise la directrice-générale à compléter et signer la nouvelle proposition de l'assureur - Fonds d'assurance des municipalités du Québec. Le tout doit être transmis 90 jours avant le renouvellement du 31 décembre 2023.

2023-08-16

17- SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ : ENTÉRINER LES DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX (RÉFÉRENCE RÉOLUTION 2023-05-19)

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner les dépenses des travaux d'aménagement ou tout autres travaux pour le local de la garderie communautaire.

2023-08-17

18- AJUSTEMENT DE SALAIRE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde une augmentation de salaire aux employés de l'entretien ménager du camp de jour mesdames Danielle Fortin et Pauline Tremblay au taux de 17 \$ de l'heure.

QUE le taux horaire est en vigueur rétroactivement à partir du début du camp de jour, été 2023.

19- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

20- COURRIER

- Chambre de commerce : Invitation au tournoi de golf le 25 août 2023.

21. AFFAIRES NOUVELLES

2023-08-18

21.1 SOUMISSION GABRIELLE O. FORTIN, DESIGNER

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion mandate madame Gabrielle O. Fortin, designer, pour l'accompagnement en service de design pour l'intérieur des locaux Chalet des sports (Projet de réaménagement et d'agrandissement) au taux horaire de 62 \$ de l'heure.

2023-08-19

21.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PLANIFICATION DE L'ENTRAIDE INCENDIE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente, dont la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre

C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la planification de l'entraide incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente, dont la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, ont toutes adopté par résolution le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Charlevoix entré en vigueur le 13 février 2019 ;

ATTENDU QUE les actions 8 et 9 du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Charlevoix stipulent que les municipalités devront rédiger et maintenir les ententes intermunicipales requises ainsi qu'adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale ;

ATTENDU QUE la révision du schéma de couverture de risques incendie a été enclenchée en février 2023 et que les actions 8 et 9 ne sont pas réalisées totalement ;

ATTENDU QUE le projet de révision du schéma ne pourra pas être approuvé par le ministre dans le cas où les actions 8 et 9 ne seraient pas réalisées complètement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'entente intermunicipale relative à la planification de l'entraide incendie pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire et madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer ladite entente;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Charlevoix ainsi qu'à la coordination incendie de la ville de Baie St-Paul.

2023-08-20

21.3 SOUMISSION CIRAGE-DÉCAPAGE DE PLANCHER

CONSIDÉRANT la soumission de Conciergerie Martin Tremblay Inc. pour le récurage et cirage (2 couches de cire) ou le décapage et cirage (3 couches de cire) du plancher au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'option 2 (décapage et le cirage avec 3 couches de cire) de la soumission de Conciergerie Martin Tremblay Inc. au coût de 1 300 \$ plus taxes.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2023-08-21

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 52.

Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant

**Nathalie Lavoie, directrice
générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Jean-Claude Junior Tremblay, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Jean-Claude Junior Tremblay,
Maire suppléant**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.